Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	18 juin 2026 – 20 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mme Muriel Pinard, MM. Jean-Bernard Aquillon, Christian Bezençon, Ludovic Charvier et Julien Buffet.
ABSENTS	-
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	06.10.2026

Accueil et bienvenue

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 20h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Appel

30 Conseillers et Conseillères répondent à l'appel.

Mme Muriel Pinard, MM. Jean-Bernard Aquillon, Christian Bezençon, Ludovic Charvier et Julien Buffet sont excusés.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet.

Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026**
3. **Préavis municipal n° 03/2026 « Rapport de gestion et comptes 2025 »**
4. **Préavis municipal n° 04/2026 « Rétribution des membres de la Municipalité »**
5. **Préavis municipal n° 05/2026 « Plan d'affectation communal (PACom) »**
6. **Communications du Bureau**
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Propositions individuelles et divers**

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2026

Le procès-verbal est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

3. Préavis municipal n° 03/2026 « Rapport de gestion et comptes 2025 »

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. Didier Amez-Droz, Syndic, en charge du préavis.

M. Didier Amez-Droz remercie la Commission de gestion pour son travail et pour la qualité de son rapport.

Le Président passe la parole à **Mme Graziella Clément**, rapportrice de la Commission de gestion, qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, **Le Président** remercie la Commission de gestion pour le rapport très complet ainsi que sa rapportrice et propose à l'Assemblée de passer en revue les comptes point par point.

M. John Desmeules demande quel est le montant total des dépenses pour du compte 1400.332.01 « Amortissement révision PGA 02/2019 », en comparaison du montant total de 150'000.00 francs.

M. Cédric Beaud explique que l'ensemble de la ligne de crédit a été dépensé et qu'un dépassement de 12'777.00 francs est à noter. La cause est que le dossier dure depuis 7 ans et que certains frais sont liés aux multiples échanges avec le Canton et aux frais d'avocats pour les procédures de conciliation.

M. John Desmeules répond qu'il aurait souhaité que la Municipalité demande une aide au Canton pour éviter ce dépassement.

M. Cédric Beaud répond que pour obtenir des subventions du Canton, il aurait fallu présenter un PACom qui réponde aux desideratas de l'époque du Canton, et que la Municipalité a choisi d'agir autrement. Il estime que le dépassement de 8% reste modeste au vu de la durée du dossier.

M. John Desmeules demande quel est le taux de l'impôt communal concernant le compte 2100.404.00 « Droits de mutation ».

Mme Agnès Harr réponde que le taux est de 1.1%.

M. John Desmeules suggère à la Municipalité de faire un préavis pour le préfinancement du puit du Gouverneur.

Mme Agnès Harr répond qu'il est possible que le réviseur refuse le préfinancement malgré le préavis.

M. Blaise Arlaud remercie la Municipalité pour le rapport très complet.

Mme Joëlle Prodolliet demande quelle est la vision de la Municipalité concernant les fonds de la commune, étant donnés les nombreux projets d'investissement dans les prochaines années.

M. Didier Amez-Droz répond que la dette par habitant est très faible. Il explique qu'environ 1 million de francs a été attribué au fond de réserve. Il précise que le résultat financier présenté dans le rapport permet d'envisager favorablement ces investissements futurs prévus par la Municipalité. L'avancement se fera progressivement et le produit des recettes qui est variable et non maitrisé, ne permet pas de faire des projections détaillées à 5 ans. Il explique que les réserves actuelles sont suffisantes pour l'instant et que la Municipalité continuera ses projets sereinement.

Mme Anne-Laure Vanolli demande comment le financement du traitement des déchets et l'épuration sera fait dans le futur, avec le passage à MCH2.

M. Didier Amez-Droz répond que ce compte devra être à l'équilibre dans le futur, dès 2026, avec prélèvement dans les réserves.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- vu le rapport de gestion et le résumé des comptes 2025 présenté par la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes 2025 tels que présentés ;
- d'adopter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2025 ;
- d'en donner décharge à la Municipalité.

Résultat du vote : 30 oui et 0 non

4. Préavis municipal n° 04/2026 « Rétribution des membres de la Municipalité »

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. Didier Amez-Droz, Syndic, en charge du préavis.

M. Didier Amez-Droz explique que ce préavis aurait dû être traité par la Commission des finances et non par une Commission ad hoc, selon le règlement communal. Il est

étonné que la Commission reconnaisse que le travail de la Municipalité est toujours plus complexe, qu'il représente une charge importante, et qu'il est légitime de revoir le barème, mais qu'elle recommande tout de même un amendement. Il explique qu'après la séance de Commission, il avait l'impression que la Commission aurait été favorable au préavis. C'est pourquoi il est surpris de l'amendement qui limite l'augmentation de la rétribution de la Municipalité. Il explique que le préavis a été déposé en fin de législature afin de soumettre la nouvelle rétribution aux membres du Conseil communal qui a accompagné la Municipalité durant les cinq dernières années. Il ajoute que l'augmentation de la rémunération correspond à environ 2.5% par année pour les dix dernières années. La Municipalité a favorisé l'augmentation de la rémunération de base plutôt que du tarif horaire afin de rendre la situation plus claire au vu des nombreux projets en cours. Il ajoute que la Municipalité demande au Conseil communal de refuser l'amendement et de voter le préavis.

Le Président passe la parole à **Mme Anne-Laure Vanolli**, rapportrice de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, **Le Président** remercie la Commission ad hoc pour le rapport et ouvre la discussion.

M. Pierre-André Blanchard explique qu'il a pu constater durant les nombreuses années passées au Conseil communal que la complexité des tâches des autorités s'est grandement accentuée et que les exigences administratives augmentent chaque jour. Il ajoute que la commune a deux chances que toutes les communes n'ont pas, l'une étant que suffisamment de candidats se présentent aux élections pour assurer ces tâches et l'autre étant que les moyens financiers nécessaire à la rémunération correcte des autorités sont suffisants. Il s'interroge donc sur la pertinence d'une économie de dix mille francs sur la rémunération de la Municipalité. Il ajoute qu'il recommande au Conseil communal de refuser l'amendement et d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Olivier Chenuz demande ce qu'englobe le forfait fixe de la rémunération de la Municipalité, comme par exemple les séances du lundi, les préparations de séance, etc.

M. Didier Amez-Droz répond que l'augmentation de cette base de rémunération correspond environ à 400 heures à 10 francs. Il explique qu'il sera sans doute envisagé dans le futur que la rémunération soit basée sur un taux d'emploi, ce qui permettrait d'intégrer les cotisations à la prévoyance professionnelle.

M. Jeremy Faillétaz explique qu'il adhère aux propos de M. Pierre-André Blanchard, qu'il estime que la Municipalité donne de sa personne sans compter pour mener à bien les affaires communales. Il considère que le refus de l'amendement et l'acceptation du préavis permettrait de montrer que le Conseil communal reconnait l'engagement de la Municipalité pour la commune ainsi que le travail réalisé.

M. John Desmeules suggère à la Municipalité de retirer le préavis et de présenter un autre préavis qui permettrait d'adhérer à la LPP et de clarifier ce qu'inclut l'indemnité de base.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote de l'amendement proposé par la commission.

Le Conseil communal décide

▪ De refuser l'amendement au préavis n°04/2026 proposé par la commission y relative.

Résultat du vote : 11 oui et 19 non

Le Président passe ensuite au vote du préavis.

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal n° 04/2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'octroyer à la Municipalité, dès la législature 2026-2031, les indemnités suivantes :
 - Augmentation de l'indemnité fixe annuelle du Syndic à CHF 20'000.00 (vingt mille francs) ;
 - Augmentation de l'indemnité fixe annuelle des Municipaux à CHF 16'000.00 (seize mille francs) ;
 - Maintien du tarif des vacations à CHF 50.00 (cinquante francs) de l'heure ;
 - Maintien des frais annuels liés à la fonction (téléphone, frais de déplacement avec véhicule privé) à CHF 3'000.00 (trois mille francs).
 - de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 20 oui et 10 non

5. Préavis municipal n° 05/2026 « Plan d'affectation communal (PACom) »

Le Président rappelle que la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis est composée des mêmes personnes que pour les préavis précédents concernant le PACom.

M. Cédric Beaud remercie les membres de la Commission pour son travail sur le sujet. Il rappelle que des séances de présentation publique ont eu lieu concernant le PACom. Les questions issues de la première présentation ayant eu lieu en 2024, ce qui a amené la Municipalité à effectuer un travail complémentaire. Il remercie également Mme Anne-Laure Vanolli qui a épaulé la Municipalité dans sont travail. Il rappelle que, selon le règlement communal, les personnes citées dans le préavis sont priées de se récuser lors du vote, étant donné que des levées d'opposition y sont incluses. Il remercie la Commission pour son rapport très complet. Il explique que la Commission recommande de privilégier les propriétaires prétérités lors de l'élaboration du prochain PACom. Cependant, il précise que la Municipalité ne peut s'engager sur le sujet d'aucune manière

que ce soit car l'établissement des zones à bâtir du prochain PACom dépendra de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire), du plan directeur cantonal, d'aspect environnementaux, ainsi que d'autre facturiers.

Le Président passe la parole à **M. Yvan Lugeon**, rapporteur de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

M. John Desmeules demande qu'adviendra des constructions existantes qui ne seraient pas conformes au nouveau PACom.

M. Cédric Beaud répond que ce point a été traité. Il explique de la DGTL souhaitait imposer un découpage des zones à bâtir avec des coefficients d'usage du sol différents, avec comme résultat des incohérences, ce qui a été évité grâce au travail du bureau d'urbanistes. Il précise qu'aucune demande de réduction des surfaces habitées déjà construites ne sera faite.

Mme Aurore Humen demande à quel bureau la Municipalité sous-traite l'analyse des demandes d'autorisation.

M. Cédric Beaud répond que la Municipalité recoure à M. Stéphane Rochat, spécialiste indépendant.

Le Président M. Sylvain Freymond revient sur la question de la récusation des membres du Conseil communal pour ce vote. Il explique qu'il a consulté la préfecture qui a répondu que pour un PACom, trop de personnes sont concernées, à la fois au sujet des levées d'opposition, mais également en lien avec le potentiel à bâtir de leurs parcelles et bâtiments, et qu'il est admis qu'aucun membre du Conseil communal ne se récuse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal n° 05/2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter le préavis municipal 05/2026 « Plan d'affectation communal (PACom) » tel que présenté par la Municipalité ;
- d'accepter le plan d'affectation communal (PACom) et son règlement (RPACom) tels que mis à l'enquête publique ;
- d'adopter le plan de constatation de nature forestière en limite de la zone à bâtir tels que soumis à l'enquête publique ;
- d'accepter les propositions de réponses contenues dans le présent préavis et de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal ;
- de donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation communal ;

- d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement et à l'approbation de ce dossier.

Résultat du vote : 22 oui, 6 non et 2 abstentions

6. Communications du Bureau

Le Président M. Sylvain Freymond explique le déroulement de la séance d'assermentation des autorités communales, avec les phases suivantes :

- Assermentation du Conseil communal et de la Municipalité par le préfet à l'Eglise de Montricher ;
- Nomination des Commissions permanentes du Conseil communal à la grande salle de Montricher.

Le Président rappelle que ces séances sont publiques et qu'un apéritif sera offert à la population à la suite.

M. Hervé Buffet demande pourquoi une partie de l'assermentation à lieu à l'église et non à la grande salle, en particulier en regard de la religion et de la politique.

Le Président répond que cela ne pose aucun problème, pour preuve l'assermentation des membres du Grand Conseil qui a lieu à la cathédrale de Lausanne.

Le Président adresse ensuite ses remerciements aux membres du bureau du Conseil communal. Il explique que durant ces années, il a pu compter sur leur disponibilité, leur engagement et leur bonne humeur, ainsi que sur leur professionnalisme dans l'exécution de leurs tâches. Il ajoute que cette collaboration a été un plaisir pour lui durant ces 5 années. Il remercie ensuite l'huissière, qui est acclamée par l'assemblée pour son travail, ainsi que le secrétaire de Conseil communal.

Le Président adresse également ses remerciements à toutes les Conseillères et tous le Conseiller pour leur engagement envers la commune. Il salue en particulier les membres qui ne renouvellent pas leur mandat, ainsi que le Municipal Pierre-Yves Morel. Il salue également la bonne entente entre la Municipalité et le Conseil communal, malgré des situations parfois tendue lors de l'organisation des séances.

Le Président ajoute que présider le Conseil communal est un honneur pour lui, ainsi qu'un grand plaisir de travailler avec des personnes engagées pour la commune. Au nom du Conseil communal, il offre quelques présents issus du monde viticole aux membres du Conseil et de la Municipalité qui terminent leur mandat.

7. Communications de la Municipalité

M. Norbert Penel explique que quelques aménagements de l'appartement de la Raiffeisen sont encore en cours. Il ajoute que l'appartement de M. Kaempf est également en travaux, et que des équipements de la salle de la grande salle ont été remplacés cet été.

M. Norbert Penel annonce qu'il reprendra à sa charge le dicastère de M. Pierre-Yves Morel pour la prochaine législature.

M. Caroly Schopfer explique que les luminaires du village sont en cours de remplacement. Il annonce que deux préavis concernant la réfection de la fontaine du Petit Faubourg ainsi que pour la réfection d'un tronçon de route seront présentés à la rentrée scolaire.

M. Cédric Beaud remercie le Conseil communal pour le vote du préavis du PACom. Il remercie également M. Jeremy Failletaz pour sa participation à l'assermentation des membres du réseau Coccinelle. Il explique qu'une conciliation aura lieu avec l'AJERCO aura lieu au sujet de la sortie de Montricher.

M. Pierre-Yves Morel rappelle qu'après 13 ans en tant que membre du Conseil et 691 séances de municipalité passées à servir sa commune avec dévouement et passion, il est temps pour lui de commencer une nouvelle page. C'est tout de même avec une pointe de tristesse qu'il quitte ses responsabilités au sein de la commune. Il exprime sa gratitude envers ses collègues Municipaux, envers les employés communaux ainsi qu'envers les membres du Conseil communal qui par leur confiance lui ont permis d'exercer sa fonction durant toutes ces années.

M. Didier Amez-Droz informe le Conseil communal que le projet du CAD sera recentré sur les bâtiments communaux. Les propriétaires privées seront intégrés dans un deuxième temps au projet. Il annonce que M. Nicolas Desarzens est en arrêt de travail pour cause d'accident de sport. Il annonce également qu'un concierge a été trouvé en la personne de M. Christian Baumberger. Il explique que la fontaine de Rippes est hors service pour cause de conduite bouchée par du calcaire.

M. Didier Amez-Droz informe le Conseil que les MBC feront prochainement partie d'une Holding avec le LEB et Travys. La commune de Montricher est concernée en tant que propriétaire d'action du MBC pour un montant de 7'800.00 francs.

M. Didier Amez-Droz remercie le Conseil communal pour les votes des préavis, et en particulier les membres qui assistent à leur dernière séance. Il ajoute qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux durant leur mandat. Il remercie son collègue M. Pierre-Yves Morel, élu le 4 juillet 2011, pour son engagement, sa rigueur ainsi que sa bonne humeur durant les quinze années passées. Il souhaite la bienvenue à Mme Graziella Clément, nouvellement élue Municipale. Il remercie également ses collègues Municipaux.

8. Propositions individuelles et divers

Mme Anne-Laure Vanolli demande si l'enseigne classée du Lion d'Or sera rénovée.

M. Cédric Beaud explique que la mise en valeur de cette enseigne fait partie du cahier des charges de l'architecte responsable du projet.

M. Pierre-André Blanchard souhaite à tous le meilleur pour la suite.

M. John Desmeules demande où en est la procédure concernant le bouclier fiscal.

M. Didier Amez-Droz répond qu'un courrier a été transmis à la Municipalité mentionnant qu'aucune suite ne sera donnée.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 22h00.

Le président :

Sylvain Freymond

CONSEIL COMMUNAL * MONTRICHER *

Le secrétaire :

Maher Hachem